

"Sonnenberg", Seewen-Schwyzer, 18/9 1908

Cher Monsieur,

Je crois que vos Statuts donnent une base permettant de travailler.

Somme toute, cela deviendra une académie extra-ordinaire avec ses 1000 membres. Mais quand on pense à l'étendue de la terre c'est admissible.

Article 5 est fort bien.

Article 6 est original. Puis vous donnez des droits étendus aux rédacteurs dans l'art. 7.

Article 8 est bien rédigé.

Vos Statuts sont courts, mais larges.

Je me permets une remarque sur "lingua inter nationes". Est ce que pour vous la Suisse forme une nation? La langue universelle de l'avenir servira aussi entre un Vaudais et un St. gallois, sera donc une "langue entre peuples de nation". Avec votre esprit de mathématicien,

vous tâchez toujours de vous exprimer brièvement et clairement. Je le vois chaque fois avec plaisir. Mais "inter nations" n'est pas plus clair que "international".

L'expression "langue internationale" est loin d'être mathématiquement exacte (les expressions sont à fait rares dont rares, exclusivement rares), mais c'est une expression connue. On sait ce que cela représente. Il va tout mieux, me semble-t-il, que le nouveau "inter nations".

Si vous êtes capables de réaliser vos idées, vous trouverez au moment donné l'éditeur désiré. Si l'un des éditeurs nommés veut transformer sa périodique en journal officiel de l'Académie, tant mieux. A condition qu'il ne veuille rien de la revue originale, le nouveau journal devant appartenir complètement à l'Académie. Les revues locales doivent continuer dans la mesure de leurs moyens. Centralisation et décentralisation.

Quand je publierai le N° 6 des Idées internationales dans un période pas trop éloigné, j'espire pouvoir placer votre article sur les mots communs en RDAFR.

Je recevrai avec grand intérêt les épreuves de vos travaux actuels.

Quant aux touchantes lettres de votre femme et de votre nièce, nous les avons fort bien comprises donc merci de votre offre.

Recevez avec votre chère famille mes plus cordiales salutations

W. Bonté